



Lettre ouverte au président du CDAS

Monsieur le Président,

par bruit de couloir, nous avons appris que la présidente du CHS-CT 76 refusait le financement à hauteur de 50 % des dépenses de consultations de psychologues sur le budget du CHS-CT.

Au vu des ré organisations des services incessantes, cette dépense concerne directement les Conditions de Vie au Travail des agents et relève de plein droit du CHS-CT.

D'ailleurs dans d'autres départements à 100 % elles sont mêmes financées .

Pour rappel, cette dépense avait été actée lors du CHS-CT du 1^{er} avril 2022 par l'ensemble des membres du CHS-CT et tous les participants dans l'assemblée, y compris la présidente, l'avait acceptée.

Lors du dernier CDAS nous avons voté un budget en tenant compte de cette participation.

Aujourd'hui, avec cette décision, les actions du CDAS risquent de ne pas pouvoir se réaliser. Soucieux des Conditions de Vie au Travail des agents, l'ensemble des organisations syndicales dénonce cet autoritarisme.

L'Intersyndicale Finances vous demande, monsieur le président, d'intervenir pour « inviter » la présidente du CHS-CT à s'en tenir aux décisions de financement du CHS-CT du 1^{er} avril 2022.

L'intersyndicale prendra ses responsabilités tant au niveau du fonctionnement des instances ministériels que directionnels.

A quoi sert de siéger dans des instances ou une présidente fait l'inverse de ce qu'elle dit initialement en prenant des décisions unilatérales qui vont à l'encontre des agents.

Les représentants syndicaux du CHS-CT 76 et du CDAS 76